

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal et procédure pénale des mineurs (4DR2239)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Prof. André Kuhn.

Objectifs:

Les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- saisir la différence entre le droit pénal des adultes et celui des mineurs
- comprendre l'articulation entre le CP et le DPMin
- comprendre l'articulation entre le CPP et la PPMIn

Contenu:

A côté du Code pénal et du Code de procédure pénale appliqués aux affaires concernant des adultes, il existe une justice pénale des mineurs dont les fondements sont très différents. Si les adultes et les mineurs sont susceptibles de commettre les mêmes infractions, la prise en charge des délits commis par chacun des deux groupes est très différente. Les premiers sont soumis à une justice dite de l'acte, faisant principalement dépendre la réaction sociale de la gravité de l'infraction commise et, subsidiairement seulement, de la personnalité de l'auteur, alors que les seconds sont soumis à une justice dite de l'auteur qui met principalement l'accent sur la personne de l'auteur et accessoirement sur l'acte qu'il a commis.

C'est ainsi que la procédure appliquée et les sanctions infligées aux deux catégories de délinquants que sont les adultes et les mineurs sont très différentes, rendant intéressante l'étude du droit pénal et de la procédure pénale appliqués aux mineurs à titre de système alternatif de prise en charge de la déviance criminalisée.

Forme de l'évaluation:

Tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation:

Mentionnée lors du cours.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra.